

Lyon, 21 juillet 2014

## Publication de l'analyse des coûts 2012 des séjours hospitaliers

L'ATIH publie son rapport sur les coûts 2012 des prises en charge à l'hôpital en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO). Il complète le référentiel des coûts diffusé en mai 2014 et répond à des questions comme : « Combien coûte, pour l'hôpital, la prise en charge d'une patiente pour un accouchement ? Combien coûte une intervention pour chirurgie de la cataracte réalisée sur une journée ? Lorsque le patient passe la nuit à l'hôpital ?... ».

La connaissance des coûts constitue un enjeu essentiel pour éclairer les décisions de l'ensemble des acteurs de santé. Ces informations sont disponibles grâce à l'étude nationale des coûts (ENC), qui recense les coûts de prise en charge en MCO dans les hôpitaux publics, privés non lucratifs depuis 1998 et dans les cliniques privées depuis 2006.

Le rapport commence par décrire les objectifs et les modalités de réalisation de l'ENC.

Les coûts sont ensuite analysés selon la nature de l'activité, avec une forte variabilité, allant en moyenne de 500 Euros pour une séance à 16 700 Euros pour un séjour de sévérité lourde.

Des focus sont proposés sur des activités majeures au niveau national ou impactées par des politiques de santé publique, comme la chirurgie ambulatoire, le cancer et la périnatalité.

En ambulatoire, plus du tiers des coûts de prise en charge correspond aux coûts des actes techniques, principalement liés à l'intervention au bloc et à l'anesthésie. Pour les cliniques, les honoraires de chirurgie et d'anesthésie composent la part la plus importante du coût de prise en charge en ambulatoire. Le coût moyen de l'activité sans nuitée est plus élevé quand le niveau de développement de l'ambulatoire est plus faible, traduisant la plus forte complexité des interventions dès lors qu'elles sont effectuées moins fréquemment en ambulatoire.

Pour les séjours avec un diagnostic du cancer, l'analyse de l'activité détaille les prises en charge de chimiothérapie, les interventions chirurgicales et les autres actes médicaux spécifiques au cancer.

En périnatalité, les coûts de l'activité diffèrent selon le type d'accouchement (par voie basse ou césarienne), la première grossesse ou non, la présence d'un bébé ou de plusieurs et les complications éventuelles. Bien que l'activité soit rare au niveau national, le référentiel étudie les coûts de prise en charge de l'activité chirurgicale des nouveau-nés.

Ce document dresse ainsi un panorama complet des coûts de toutes les activités phares des établissements de santé.

Le rapport est disponible en ligne sur [www.atih.sante.fr](http://www.atih.sante.fr)

---

### Contact presse ATIH

Stéphanie Joullié  
stephanie.joullie@atih.sante.fr  
Téléphone : 04 37 91 33 14

---

**L'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)**, fondée en 2000, est un établissement public d'État à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires sociales et de la santé.

Ses missions sont de collecter, d'analyser, de restituer les données des établissements de santé ; de gérer les dispositifs techniques de financement des établissements et de participer à l'élaboration des nomenclatures de santé.